



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 11

Présents : 11

Absent : 0

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL
du vendredi 20 mars 2026**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL du vendredi 20 mars 2026

Présents : Pascal COURTOIS, Maryline MATHIEU-ZAKI, Jean-Claude CAPELLI, Daniel MORICEAU, Andréa LAHO, Aline PANSARD, Yves CAMPION, Julie FISCHER, Christophe MATHIEU, Mathias BILLET, Océane PONCET

Absent :

Secrétaire : Aline PANSARD

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur CAPELLI Jean Claude, le doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés : Pascal COURTOIS, Maryline MATHIEU-ZAKI, Jean-Claude CAPELLI, Daniel MORICEAU, Andréa LAHO, Aline PANSARD, Yves CAMPION, Julie FISCHER, Christophe MATHIEU, Mathias BILLET, Océane PONCET dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire madame Aline PANSARD.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Avant de procéder à l'élection du Maire de la commune, monsieur CAPELLI Jean Claude a lu les articles L2122-7 ; L2122-8 ; L2122-10 du code général des collectivités territoriales et a invité les conseillers municipaux à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-7.

1. Délibérations :

a. Election du Maire

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11 (onze)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0 (zéro)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11 (onze)

Majorité absolue : 6 (six)

Monsieur COURTOIS Pascal, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

b. Création des postes d'adjoints au Maire

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que le nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal et que le conseil municipal compte 11 (onze) membres. Les membres du conseil municipal décident de créer un poste d'adjoint.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

c. Election des adjoints au Maire

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11 (onze)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0 (zéro)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11 (onze)

Majorité absolue : 6 (six)

Madame MATHIEU ZAKI Maryline, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première adjointe au Maire.

La lecture de la charte de l' élu local

Une fois le Maire et l'Adjointe élue, Monsieur le Maire a lu la charte de l' élu local, qui figure à l'article L1111-12 du code général des collectivités territoriales.

Une copie de ladite charte et une copie du chapitre III du titre II du livre Ier de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales qui porte sur les conditions d'exercice des mandats municipaux, ont été remises à chaque conseiller(ère) municipal(e).

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :

www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 11

Présents : 11

Absent : 0

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL
du vendredi 20 mars 2026**

2. Date du prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au mardi 31 mars 2026 à 19h45.

Fin de la séance à 20h30

Fait à Belleydoux, le 31 mars 2026



Le Maire, Pascal COURTOIS

Le Maire

M. Pascal COURTOIS